







# Conseil syndical du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique du centre de secours de Pluvigner

# COMPTE RENDU - PROCES-VERBAL VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2020

Début de séance : 15h30 Fin de séance : 16h00

# Nombre de conseillers :

En exercice : 6 Présents : 5 Votants : 6

L'an deux mille vingt, le vendredi 25 septembre à 15h30, le Conseil syndical du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique du centre de secours de Pluvigner dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au Centre de secours de Pluvigner sous la présidence, jusqu'au vote du nouveau président, du doyen d'âge, M. DONY Alain.

# 5 élus présents :

- Mme Diane HINGRAY, Maire de Pluvigner;
- Mme Sylvie OLLIVIER, Adjointe au Maire de Pluvigner;
- M. Pascal LE CALVE, Maire de Landévant.
- Mme OLLIVIER-FRANKEL Dominique, Maire de Landaul ;
- M. Alain DONY, Adjoint au Maire de Landaul;

### Absente excusée :

- Mme Katia BONNEC, Adjointe au Maire de Landévant ;

# Étaient également présents (sans voix délibérative) :

- M. Bonaventure MENEUX, Directeur général des services de Pluvigner;
- M. Michel ALLANO, Chef de centre de secours de Pluvigner.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** OLLIVIER Sylvie

Date de convocation du Conseil syndical : le 18 septembre 2020

# Ordre du jour du conseil d'installation :

I. 1.: Installation du conseil syndical.

I. 2. : Élection du Président.

#### 1 POUVOIR:

Mme BONNEC Katia donne pouvoir à Mme HINGRAY Diane.

N° DEL2020\_02\_04 (annule et remplace la précédente du même intitulé DEL2020\_02\_01 pour erreur informatique)

N° DEL2020\_02\_02

# I. 1.: Installation du conseil syndical.

La séance a d'abord été ouverte par Mme HINGRAY Diane, en l'absence de M. PILLET Gérard, président, qui a déclaré les membres du conseil syndical (présents et absents) installés dans leurs fonctions.

Il est constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie (majorité des membres en exercice). La séance est ouverte à 15h30.

Mme HINGRAY Diane a proposé de désigner Mme OLLIVIER Sylvie en qualité de secrétaire de séance par le conseil syndical (art. L. 2121-15 du CGCT).

# VOTE: Pour: 6 Contre: Abstention:

Le Conseil syndical du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique du centre de secours désigne Mme OLLIVIER Sylvie comme secrétaire de séance.

Il est proposé de constituer le bureau de vote pour l'élection du président et de procéder au vote. Mme Diane HINGRAY propose d'être désignée, avec Mme Dominique OLLIVIER-FRANKEL en qualité d'assesseur.

VOTE:	
Pour: 6	
Contre:	
Abstention:	

Le Conseil syndical du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique du centre de secours désigne deux assesseurs : Mme Diane HINGRAY et Mme Dominique OLLIVIER-FRANKEL.

# I. 2.: Élection du Président.

M. DONY Alain, le plus âgé des membres présents du conseil syndical, a pris la présidence de l'assemblée (art. L. 2122-8 du CGCT). Il a invité le conseil syndical à procéder à l'élection du président et a rappelé les textes concernant l'élection du président (Le Président est élu dans les mêmes conditions que le Maire).

Il a précisé qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, la majorité absolue se calcule par rapport au nombre de suffrages exprimés décompte fait des bulletins blancs et nuls.

Avant l'ouverture du scrutin, M. DONY Alain demande s'il y a des candidats au poste de Président.

Mme HINGRAY Diane propose sa candidature.

M. DONY Alain a exposé les règles du scrutin à bulletins secrets.

A l'appel de son nom, chaque conseiller syndical a été invité à déposer son bulletin dans l'urne.

Puis, il a été procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après.

L'élection a été acquise lors du 1er tour de scrutin :

# Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	6
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	.0
d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)	0
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]	6
f. Majorité absolue	3

# Ont obtenu:

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES	NO	OMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS
CANDIDATS	En chiffres	En toutes lettres
(dans l'ordre alphabétique)		
HINGRAY Diane	6	Six

# M. DONY Alain proclame l'élection de Mme HINGRAY Diane à l'unanimité (pouvoir Katia BONNEC).

Le nouveau Président assure ainsi la présidence de l'assemblée pour les autres points de l'ordre du jour.

### I. 3.: Points divers.

M. LE CALVE Pascal demande quelle est la répartition des dépenses d'investissement et de fonctionnement entre le SIVU et le SDIS.

M. ALLANO Michel répond que les dépenses liées au bâtiment et au mobilier reviennent au SIVU tandis que le matériel, les véhicules de secours et la rémunération des sapeurs-pompiers volontaires sont pris en charge par le SDIS

M. LE CALVE Pascal demande à ce que l'on recherche si le SDIS assume bien la prise en charge des assurances de la caserne.

Affiché en Mairie le 2 octobre 2020, La Présidente, Diane HINGRAY. Le secrétaire.